CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric tenue le 10 juillet 2023 à 19h00 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers (ères) Annie Bernier, Marie-Hélène Bouillon, Nancy Paquet, Valérie Lora Truchon, Jean-François Caron, Gaétan Bergeron formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Caron, maire.

Madame Louise Coll, directrice générale\ greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Monsieur Michel Caron constate le quorum à 19h00 min et déclare la séance ouverte.

2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-130

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 juin 2023
4. Adoption des comptes à payer du 1er au 30 juin 2023
5. Assemblée publique de consultation aux règlements 2023-345, 2023-346, 2023-347, 2023-348, 2023-349, 2023-350
6. Adoption du second projet de règlement numéro 2023-346 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-82 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement ainsi que de bonifier le cadre règlementaire concernant l'agriculture urbaine
7. Rapport du maire sur les faits saillants 2022
8- État des revenus et dépenses au 30-06-2023
9. Ajustement des taxes 2023
10. Demande de prolongement de délai matricule 8905-52-0649
11. Demande d'avenant numéro 1 – Tetra Tech – agrandissement du centre loisirs\communautaire
12. Demande du Comité Culturel – Les journées de la Culture
13. Demande d'autorisation de passage Vélo Québec – 9 août 2023
14. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Ministère des Transports et de la Mobilité durable MTMD
15. Mandat au service d'ingénierie et d'infrastructure – FQM- Plans et devis- ponceaux, rte Centrale, Pointe-Bérubé, 2ème Tartigou, Chemin du Chômage
16. Autorisation d'achat
    a) Creusage des fossés
    b) Mobilier de bureau
    c) Balançoire
    d) Stationnement et chemin du centre communautaire
17. Questions diverses : A)
18. Période de questions réservée au public
19. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2023

2023-131

Il est proposé par Madame Nancy Paquet
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 5 juin 2023.

ADOPTÉE

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1ER AU 30 JUIN 2023

2023-132

Il est proposé par Madame Annie Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des
comptes du 1er au 30 juin 2023 soit autorisé pour un montant de 222 120.70$.
ADOPTÉE

5- ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AUX RÈGLEMENTS 2023-345, 2023-346, 2023-347, 2023-348, 2023-349, 2023-350

2023-133

Monsieur Michel Caron, maire invite Madame Valérie Charest, urbanisme à la MRC de la Matanie à présenter les règlements mentionnés dans l'avis publique.
Quelques questions furent posées.

6-ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-346 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-82 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT AINSI QUE DE BONIFIER LE CADRE RÈGLEMENTAIRE CONCERNANT L'AGRICULTURE URBAINE

2023-134

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, la municipalité de Saint-Ulric a adopté le *Règlement de zonage* portant numéro 2008-82 pour l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie a été modifié par les règlements numéro 198-14-2021 et 198-15-2022 entrés en vigueur respectivement le 6 mai 2022 et le 19 avril 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier ses règlements d'urbanisme afin de tenir compte de ces amendements au Schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE la MRC de La Matanie a lancé son premier plan d'action en agriculture urbaine le 6 avril 2022;

ATTENDU QUE la municipalité désire promouvoir l'agriculture urbaine dans son périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par le conseiller Jean-François Caron à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 JUIN 2023;

ATTENDU QU'UN premier projet de règlement a dûment été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le second projet de règlement numéro **2023-346 soit et est adopté**.
ADOPTÉE

7- RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS 2022

Monsieur Michel Caron, maire procède au dépôt de son rapport sur les faits saillants de la municipalité pour l'exercice 2022. Le rapport

sera diffusé sur le WEB de la municipalité ainsi que dans le journal L'Ulricois.

8- ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30-06-2023

Madame Louise Coll, Directrice générale\greffière-trésorière procède au dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2023.

9- AJUSTEMENT DES TAXES 2023

2023-135

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale à effectuer les ajustements de taxes suivants :

matricules	descirptions			
9402-31-4809	fosse - ordure chalet	222.00 $	99.00 $	
9401-54-3988	fosse chalet	222.00 $		
8698-79-5493-07	fosse chalet	222.00 $		
9302-85-564	ordure chalet		99.00 $	
9402-20-0017	ordure chalet		99.00 $	
9105-43-2356	aqueduc - ordure		198 $	230.00 $
9401-38-0342	fosse résidence	222.00 $		
9402-50-1221	fosse résidence	222.00 $		
9508-43-9734	fosse résidence	222.00 $		
9399-89-6937-01	1\2 ordure chalet		49.50 $	
9499-16-4403	1\2 ordure chalet		49.50 $	
S		*01-21216-000*	*01-21213-000*	01-21211-001
A		**1 332.00 $**	**594.00 $**	**230.00 $**

D
ADOPTÉE

10-DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI MATRICULE 8905-52-0649

2023-136

Il est proposé par Madame Nancy Paquet
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser un délai supplémentaire jusqu'au 30 novembre 2023 au propriétaire du matricule 8905-52-0649 pour effectuer les travaux demandés dans la mise en demeure datée du 3 mai 2023.
ADOPTÉE

11- DEMANDE D'AVENANT NUMÉRO 1 TETRA TECH – AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE LOISIRS

2023-137

Il est proposé par Madame Valérie Laura Truchon
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la demande d'avenant numéro 1 de Tetra Tech pour des honoraires professionnels supplémentaires en ingénierie pour l'agrandissement du centre des Loisirs\ Communautaire d'un montant budgétaire de 11 780$ + taxes. Que le montant de la dépense soit pris à même les surplus accumulés.
ADOPTÉE

12- DEMANDE DU COMITÉ CULTUREL – LES JOURNÉES DE LA CULTURE

2023-138

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser un aide financière au montant de 2 000$ au Comité culturel pour les activités des journées de la culture en septembre et octobre. Que le montant soit pris à même le budget disponible 2022 du projet Voisins Solidaires.
ADOPTÉE

13- DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE VÉLO QUÉBEC – 9 AOÛT 2023

2023-139

Il est proposé par Madame Annie Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric autorise le passage du Grand Tour 2023 de Vélo Québec dans la municipalité le 9 août 2023.
ADOPTÉE

14-DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE MTMD

2023-140

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) va acquérir des emprises pour le projet de reconstruction du pont, situé en zone agricole;

ATTENDU QUE le projet de reconstruction du pont nécessite l'acquisition d'une superficie supplémentaire de 0,00354 hectare (35,4 m²) en zone verte qui est située en dehors de la zone de 30 m de largeur autorisée par la CPTAQ pour une emprise de chemin public;

ATTENDU QUE la parcelle de terrain visée par cette demande est située en zone agricole dynamique (30-Ad) sur le territoire de la municipalité de Saint-Ulric, soit une partie des lots 5 538 727 et 5 538 728 du Cadastre du Québec ainsi qu'une partie de terrain non cadastré sur le 4e rang Ouest;

ATTENDU QUE le pont P-0048 existant dans sa forme actuelle possède des problématiques de visibilité en raison de fortes courbes horizontales et verticales (profil ou élévation) et que le projet propose de modifier l'axe en amont afin d'améliorer la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE le projet vise trois petites superficies qui sont en dehors de la zone totale de largeur d'emprise de 30 m, pour un chemin public, soit 18.2 m² (lot 5 538 727), 7.9 m² (territoire non cadastré) et 9.3 m² (lot 5 538 728);

ATTENDU QUE la municipalité doit formuler une recommandation en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)

ATTENDU QUE le potentiel agricole des lots visés est de 7-TR et ceux des lots avoisinants sont de 3-6F 3-4W et 3-7 F 3-3Wd'après *l'inventaire des Terres du Canada*;

ATTENDU QUE la nature et la superficie du projet du demandeur n'auront aucun impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

ATTENDU QU'il n'existe aucun espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité de Saint-Ulric et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire à la présente demande de manière à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;

ATTENDU QUE le projet du demandeur n'aura aucun effet négatif sur le milieu agricole existant et permettra d'améliorer la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE l'indice de vitalité économique de la municipalité est faible (avant dernier quintile sur l'indice de vitalité économique des municipalités du Québec);

ATTENDU QUE le projet améliorera les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de la communauté qui est visée par une faible densité d'occupation du territoire;

ATTENDU QUE la demande ne vise pas un immeuble protégé qui génère des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage;

ATTENDU QUE la municipalité confirme que le projet est conforme à la réglementation municipale, comme indiqué à la section 5 du formulaire de demande à la CPTAQ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
, et résolu de recommander à la CPTAQ d'autoriser cette demande telle que présentée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la reconstruction du pont P-04458, situé sur le 4e rang Ouest, au-dessus de la rivière Blanche, soit :

Une emprise supplémentaire située en zone agricole sur une superficie de 0,00354 hectare.
ADOPTÉE

15- MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'INFRASTRUCTURE – FQM PLANS ET DEVIS PONCEAUX (RTE CENTRALE, POINTE-BÉRUBÉ, 2ÈME TARTIGOU, CHEMIN DU CHÔMAGE

2023-141

Il est proposé par Madame Nancy Paquet
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de mandater le service d'ingénierie et d'infrastructure de la Fédération Québécoise des Municipalités pour la conception des plans et devis d'appel d'offres pour des travaux de ponceaux sur la route Centrale, chemin de la Pointe-Bérubé, rang 2 Tartigou et le chemin du chômage.
ADOPTÉE

16- AUTORISATION D'ACHAT

A) CREUSAGE DES FOSSÉS

2023-142

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser les travaux de creusage des fossés par les entreprises St-Raymond, selon la liste déposée par le responsable des travaux publics pour un montant budgétaire de + 25 000$. Que le montant de la dépense soit pris à même le budget courant.
ADOPTÉE

B) MOBILIER DE BUREAU

2023-143

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat d'une table et de dix chaises de bureau au centre GMF de Matane au montant de 995.00$. Que le montant de la dépense soit pris à même la réserve COVID.
ADOPTÉE

C) BALANÇOIRE – CENTRE COMMUNAUTAIRE

2023-144

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat d'une balançoire au montant de 6 049.29$+ taxes de la compagnie Go-élan. Que le montant de la dépense soit pris à même la réserver COVID.
ADOPTÉE

D) STATIONNEMENT ET CHEMIN DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

2023-145

Il est proposé par Madame Annie Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser les travaux d'aménagement extérieur avec une nouvelle fondation granulaire ainsi que d'une tranchée drainante, tel que le plan déposé par Tetra Tech et autoriser un montant de 60 000$ incluant les honoraires professionnels. Que le montant soit pris à même le budget courant.
ADOPTÉE

17- QUESTIONS DIVERSES

18- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Quelques questions furent posées.

19- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-146

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Madame Nancy Paquet
ET RÉSOLU que la séance soit close à 20h15.
ADOPTÉE

_____

Je Michel Caron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA Directrice générale Greffière-trésorière	Michel Caron, maire